

APRÈS LE PLÉBISCITE DE LA SARRE

Lors du tirage du deuxième Sweepstake luxembourgeois, qui a eu lieu, comme on le sait, le 15 janvier, à Luxembourg, la France et tout particulièrement la région du Nord de la France ont été favorisées. C'est ainsi qu'en dehors du cheval « Avo » qui a été attribué à un de nos concitoyens, M. Deuniaux, de Metz, rue de Magenta, à Roubaix, nous relevons les gagnants dont les noms suivent :

Le cheval « Jaquet » a été attribué à un souscripteur habitant rue Guillaum, à Mondwil (Nord).

Le cheval « Vieux » défendra les chances d'un habitant de Wavrin-la-Pointe (Nord).

« Deuniaux » revient à un habitant de Savry-Berlette (Pas-de-Calais).

LES PRIX DE CONSOLATION

Le prix de 150.000 fr. : 007.436 Série B échot à un habitant de Saint-Quentin (Nord).

Deux prix de 75.000 fr. : 078.856 Série B et 052.219 Série B.

Prix de 50.000 fr. :

048.832 Série C	052.405 Série D
028.280 » E	052.514 » F
099.520 » F	042.658 » G
107.233 » G	028.258 » H
091.159 » H	028.258 » I
078.148 » I	031.828 » J
031.871 » J	022.372 » K
066.153 » K	022.372 » L
080.992 » L	088.275 » M
001.966 » M	090.724 » N

PRIX DE 25.000 FRANCS

089.214 Série C	049.342 Série D
086.924 » A	042.949 » E
091.459 » B	046.963 » F
093.248 » C	065.065 » G
115.780 » D	021.264 » H
119.082 » E	026.449 » I
129.424 » F	026.449 » J
140.411 » G	045.624 » K
028.286 » H	030.234 » L
013.597 » I	030.234 » M

PRIX DE 10.000 FRANCS

350.721 Série D	027.724 Série A
089.280 » A	061.351 » B
048.551 » B	124.811 » C
094.506 » C	028.258 » D
045.692 » D	065.453 » E
113.674 » E	089.123 » F
091.319 » F	089.123 » G
129.424 » G	134.921 » H
148.449 » H	021.264 » I
041.463 » I	031.828 » J
013.597 » J	031.828 » K
109.506 » K	018.189 » L
063.596 » L	063.596 » M
119.706 » M	063.596 » N
092.813 » N	011.441 » O
031.849 » O	064.844 » P
041.235 » P	028.258 » Q
109.546 » Q	041.575 » R
042.675 » R	088.124 » S
035.264 » S	027.724 » T
143.629 » T	038.544 » U
028.982 » U	137.608 » V
098.211 » V	086.306 » W
028.028 » W	028.028 » X

PRIX DE 5.000 FRANCS

074.352 Série D	082.156 Série F
129.014 » A	082.156 » G
079.972 » B	029.487 » H
122.506 » C	029.487 » I
117.224 » D	029.487 » J
015.624 » E	029.487 » K
385.721 » F	048.093 » L
029.284 » G	194.923 » M
117.074 » H	061.461 » N
061.454 » I	104.497 » O
082.224 » J	107.424 » P
045.692 » K	137.248 » Q
047.949 » L	063.845 » R
138.206 » M	082.758 » S
072.284 » N	082.758 » T
028.284 » O	077.100 » U
135.156 » P	012.317 » V
385.890 » Q	029.487 » W
019.708 » R	021.125 » X
035.264 » S	137.453 » Y
021.000 » T	104.714 » Z
017.270 » U	018.644 » AA
144.291 » V	072.823 » AB
015.089 » W	051.215 » AC
043.430 » X	028.028 » AD
109.780 » Y	028.028 » AE
028.028 » Z	044.587 » AF
070.832 » AA	028.028 » AG
091.122 » AB	018.580 » AH
033.129 » AC	063.596 » AI
385.685 » AD	028.028 » AJ
056.755 » AE	183.937 » AK
015.564 » AF	082.344 » AL
386.580 » AG	378.854 » AM
070.869 » AH	067.009 » AN
103.647 » AI	088.322 » AO
070.890 » AJ	027.967 » AP
049.596 » AK	027.967 » AQ
141.137 » AL	053.986 » AR
054.008 » AM	049.322 » AS
028.946 » AN	129.370 » AT
083.123 » AO	409.850 » AU
079.533 » AP	027.990 » AV
024.838 » AQ	184.866 » AW
081.881 » AR	064.949 » AX
065.774 » AS	124.090 » AY
060.207 » AT	072.555 » AZ
108.983 » AU	129.370 » BA
066.078 » AV	090.985 » BB
042.732 » AW	066.021 » BC

La séance de la Chambre

Paris, 18 janvier. — La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Yvon Dubouché.

L'ordre du jour appelle un certain nombre de questions.

M. Georges Bonnet pose une question au ministre des Travaux publics sur le non-application de l'accord intervenu le 8 juillet 1933 entre le ministère des Travaux publics et les grands réseaux de chemins de fer, aux agents de ces réseaux affiliés aux caisses de retraite, anciens combattants.

M. Henry Roy, ministre des Travaux publics, répond à M. Georges Bonnet : Les préoccupations de M. Georges Bonnet sont les miennes. Mais il faut voir les choses telles qu'elles sont et d'après le contrat. Nous sommes « forcos », voilà le droit, mais il y a l'équité. Nous avons appliqué la bienveillance attention des compagnies sur ces agents. Nous poursuivons notre effort auprès des compagnies, mais nous nous heurtons à la situation économique générale et les compagnies ont, au moment, un surcroît de main-d'œuvre. L'incident est clos.

M. Prosper Blanc pose une question au ministre de l'Agriculture sur les mesures qu'il compte prendre pour remédier à la mévente des produits agricoles et à la disproportion qui existe entre les prix à la production et les prix à la consommation.

M. Cassez, ministre de l'Agriculture : — Il est exact que nous sommes dans une période de surproduction et de sous-consommation, qu'il s'agit du blé, du vin, du détail. Les tarifs douaniers sont suffisamment élevés pour protéger l'élevage français. Le Gouvernement veille à maintenir une protection efficace pour l'agriculture. (Applaudissements.) L'incident est clos.

M. Albert Thibaut pose une question au ministre de l'Agriculture sur la mise à l'étude d'une formule contre la mévente du blé, en se basant sur l'expérience de ce pays. Une expérience analogue a coûté trois milliards aux Etats-Unis.

L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la fixation de la date de discussion d'interpellations.

Prochaine séance mardi, à 15 heures, pour la suite de la discussion de la proposition de résolution tendant à la réforme du régime.

La séance est levée.

A LA COMMISSION D'ENQUÊTE STAVISKY

Paris, 18 janvier. — La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky, réunie sous la présidence de M. Henri Guernut, a entendu un rapport très complet de M. René Besse sur l'activité de la Section financière du Parquet de la Seine, d'octobre 1928 à décembre 1931, dans l'affaire de la Compagnie foncière et d'entreprises générales de travaux publics, la plus importante des sociétés contrôlées par Stavisky.

Ce rapport précède le rôle et les responsabilités respectives de M. Princes, alors chef de la Section financière du Parquet de la Seine, et de M. Pressard, alors procureur de la République.

Les conclusions de ce rapport seront débattues et arrêtées par la Commission dès qu'il aura été imprimé et distribué aux commissaires.

M. Montillot a fait un rapport sur les grèves demandées pour les co-accusés de Poulner et les recommandations auxquelles ces demandeurs ont donné lieu. Il a conclu qu'aucune de ces démarches ne prêtait à critique.

A la demande de M. Renaud Jean, M. Montillot présentera, à une prochaine séance, un rapport supplémentaire établissant pour chaque condamné les pénales prononcées et les mesures de célérité demandées et accordées.

La Commission a décidé d'entendre, mardi prochain, le docteur Sailler-Lamark et mercredi prochain, M. Frouhram.

La déposition de M. Mallarmé

La Commission d'enquête a délibéré sur la déposition que M. Mallarmé, ministre de l'Education nationale, avait faite devant elle, comme ancien ministre des Postes.

Après un débat assez vif, M. Jean Renaud, communiste, a proposé une motion de blâme qui a été repoussée.

Après avoir rappelé qu'il est inusité pour un ministre ayant changé de portefeuille, de garder un dossier provenant de son ancien département ministériel, une résolution a été votée qui se déclarait incompétente pour prendre une sanction et signaler le cas au président du Conseil, à tout : fins utiles.

Six commissaires seulement n'auraient pas voté cette motion : MM. Denais, des Rotours, Vallat, Ballu, Henry Torrès et Rimbart.

Une adresse de l'Association française de la Sarre à la Société des Nations

Paris, 18 janvier. — L'Association française de la Sarre a adressé le 17 janvier, au président du Conseil de la S.D.N., à Genève, le télégramme suivant :

« Association française de la Sarre est assaillie de nombreux cas de brutalités contre boutiquiers juifs, ouvriers mineurs et civils français, notamment à Metz, où les saisis sur soi sont communs. Ces brutalités précèdent valeur de la majorité massive et de garanties hiérarchiques. Protestons avec indignation. (Signé) : Le président, JACQUES BARDOUX. »

Le juge de paix de Bailleur a été arrêté et écroué

En regard à l'état de délabrement physique de Pierre Brionval, juge de paix de Bailleur, inculpé de faux, de la santé défavorable de Mme Brionval, aïeule et de leur fils, avocat démissionnaire du barreau d'Hazebrouck, actuellement en traitement dans une clinique parisienne, le parquet d'Hazebrouck avait pris, à l'encontre du juge de paix, une mesure de pitié le laissant en liberté provisoire. Le scandale s'étendant, un écrit d'amener avait été lancé hier matin, vendredi, par M. Lapere, juge d'instruction.

Le lieutenant Lambour, commandant la gendarmerie de la région d'Hazebrouck, s'est rendu vendredi à 14 h. 30 à Bailleur et alors que le juge Brionval sortait de son domicile, il lui notifia le mandat d'amener dont il était porteur. Afin d'éviter des incidents, l'officier de gendarmerie invita M. Brionval à prendre place dans la voiture automobile de la gendarmerie qui stationnait tout proche.

M. Brionval ne fit aucune objection à son arrestation et monta dans l'automobile qui l'amena aussitôt au parquet d'Hazebrouck.

Après avoir subi l'interrogatoire d'identité en présence de M. Ruot, procureur de la République et Lapere, juge d'instruction, Pierre Brionval a été mis immédiatement sous mandat de dépôt et écroué à 18 heures à la prison d'Hazebrouck.

Le greffier Lovigny est également écroué

Le greffier Alphonse Lovigny, inculpé de complicité dans l'affaire, s'est rendu l'après-midi à une convocation du parquet d'Hazebrouck et a été arrêté à la suite d'un interrogatoire de M. Lapere. Il a été conduit à la prison d'Hazebrouck où il a rejoint le juge Brionval.

Les antécédents de Brionval

Le scandale continue à défrayer toutes les conversations et on rappelle notamment un acte abominable que le juge commit à l'égard d'un propriétaire des environs de Fruges où il exerçait à ce moment les fonctions de commis-greffier et qu'il accusa à la ruine.

Le malheureux, qui était millionnaire, victime de chantages successifs, se suicida en absorbant du poison. Sa fille, qui aurait pu vivre à l'aise, est actuellement servante.

La grève des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

La Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est n'a pas procédé, depuis 1929, à aucune réduction de salaires. Les réductions pratiquées dans la généralité des industries, les salaires horaires de base étant devenus ainsi anormalement hauts pour les conditions actuelles. La Société s'est donc trouvée dans l'obligation d'opérer, fin 1934, un réajustement de ses salaires; les nouveaux salaires demeurent d'ailleurs élevés.

Si pourtant, certaines quinzièmes peuvent paraître faibles, c'est que la Société n'a pu éviter de procéder aux réductions d'effectifs généralement pratiquées, et dans la proportion qu'auraient commandées les diminutions très considérables de tonnages à fabriquer. Diverses équipes ne peuvent ainsi travailler qu'un nombre d'heures relativement limité. Cette circonstance s'est trouvée aggravée par le fait que, sur la demande des ouvriers eux-mêmes, la Société a consenti à adopter, pour certains travaux, l'organisation à équipes à demi-temps ce qui, pour un même travail, réduit de moitié le montant des quinzièmes.

Pour atténuer autant que possible cette situation difficile, la Société propose de passer la répartition de la répartition de secours de chômage. La répartition faite fin novembre dernier, a été particulièrement élevée et la réduction des salaires s'est trouvée plus que compensée pour les familles les plus touchées par le chômage.

Indépendamment de ces secours, la Société du Nord-Est, comme d'ailleurs les autres industries de la région, distribue chaque semaine des secours matériels pour tous les jours ouvrables, même en cas de maladie, alors qu'elle n'est tenue à le verser, de par la loi, que pour les jours de travail.

Une délégation de grévistes de la métallurgie a sollicité des secours du Conseil général, à la Préfecture

Des délégations de grévistes de Trith-Saint-Léger et de Louvroil-Maubeuge ont été reçues, vendredi matin, à la Préfecture, par des parlementaires et des conseillers généraux.

Après la réunion, qui se tint à huis clos, on apprit que le Comité de grève demandera à l'Assemblée départementale les secours suivants : 1° Obtenir le retrait de la loi sur le chômage; 2° sollicitation du vote, par le Conseil général, d'un crédit d'un million pour venir en aide aux familles des grévistes; 3° demande de retrait des forces de gendarmerie; 4° sollicitation de la loi sur le chômage; 5° secours des grévistes seraient examinés par la Commission des finances du département, avant la séance de l'après-midi du Conseil général.

Une grève dans une fabrique de chicorée, à Lille

A l'effet de ramener les salaires au rapport avec les nouveaux coefficients du coût de la vie, la direction des usines Verley, fabrique de chicorée, rue Auguste-Bonte, à Lille, vient de décider une baisse de salaires de 1 fr. pour les hommes et 0 fr. 50 pour les femmes et les jeunesses.

La suite de cette décision a suscité un certain nombre d'ouvriers se sont mis en grève. Ils ont eu une entrevue hier soir avec la direction et l'inspecteur du Travail.

On ne connaît pas encore les résultats de ces pourparlers qui ont été engagés. Toutefois, on espère aboutir prochainement à un règlement acceptable pour les deux parties.

La mort de M. Marchal

Le président reprend alors son allocution d'ouverture et rend un hommage ému à la mémoire de M. Paul Marchal, conseiller de Tourcoing, que ses collègues avaient quitté plein de vie et de santé après une dernière session qui eut lieu le 18 janvier. M. Marchal était le plus attaché à l'exercice de leur mandat.

M. Mahieu félicite ensuite les membres de l'Assemblée qui ont été l'objet de distinctions officielles. M. Decht, chevalier de l'Ordre de Léopold; M. Laroy, médaillé militaire; M. Lacourt, chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi que les fonctionnaires départementaux : M. Grimaud et Mme Veillette, chevaliers de la Légion d'honneur; M. Larillier, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique; M. le docteur Raviart, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le président annonce qu'un certain nombre de lettres ont été déposées. Seuls seront examinés pendant cette session ceux qui se rapportent aux questions qui seront discutées : économie, assistance, chômage. Les autres sont renvoyés à la session de mai.

La discussion générale des projets d'économies

L'ordre du jour de la séance appelle la discussion générale du rapport de M. le Préfet relatif aux économies susceptibles d'être réalisées dans le budget départemental, rapport dont nous avons exposé les principaux articles.

M. Salengre exprime les critiques que lui inspire ce rapport. Il craint que le renforcement du contrôle des services d'assistance ne serve qu'à porter préjudice aux assistés.

— Le parti socialiste, dit-il, refuse de s'associer à aucune réduction des secours alloués au titre de la solidarité nationale. Il veut voir dans les mesures proposées à l'encontre de la réduction de secours une politique de déflation telle que la pratique, dit-il, le Gouvernement.

M. de La Grange relève l'hostilité marquée par le conseiller socialiste et son groupe, pendant la discussion d'articles, dit-il, contre les économies, et montre qu'il importe avant tout de vivre dans la réalité quotidienne. Les réalités du moment sont angossantes, l'équilibre budgétaire du département est sans cesse compromis. Or, les contribuables se plaignent avec juste raison des charges qui pèsent sur eux et qu'on ne peut plus augmenter.

— Si l'on ne veut pas d'économies, allons-nous encore continuer à nous endetter par des emprunts ?

M. de La Grange estime qu'un contrôle sérieux des services d'assistance et de chômage doit permettre de réaliser des économies par la réduction des abus.

Il s'élève contre le fait qu'il y a encore dans le Nord cent communes où les chômeurs ne sont pas secourus. Comme il déclare que celle de M. de La Grange pourrait être du nombre, celui-ci renchérit sur la question en déclarant que dans une commune dont d'ailleurs, il n'est pas le maire, 35.000 francs de secours ont été alloués aux chômeurs.

M. Lebas termine en affirmant que nul n'est en mesure de constater d'abus sur le parti on ne peut constater d'abus sur ce qui concerne l'assistance aux chômeurs

La séance spéciale du Conseil général du Nord

La session extraordinaire du Conseil général du Nord, destinée à l'étude des économies susceptibles d'être réalisées dans l'administration départementale pour alléger le budget, s'est ouverte vendredi, à 17 h. 30.

Aujourd'hui samedi, il y aura deux séances publiques, à 10 h. 30 et à 18 h.

L'aéroplane tombé aux environs de Baval est recherché par l'Institut géologique du Nord

Une enquête a été faite par M. Marlière, professeur de géologie à l'école des mines de Mons (Belgique), sur la chute d'un aéroplane dans la région de Baval, le 26 novembre 1934. Les résultats de cette enquête ont été exposés au cours de la dernière séance de la Société géologique du Nord.

Cette nuit-là, en effet, une violente explosion, accompagnée d'une vive lueur émit les populations de la région de Charleroi à Maubeuge. Plusieurs personnes furent tuées nettement une machine lumineuse décrivant une trajectoire inclinée et prenant la direction de Baval.

Un agriculteur des environs remarqua le lendemain dans une prairie, un trou profond de 40 centimètres environ, au fond duquel était un corps grisâtre d'aéropare sphérique.

Mais pendant qu'il se rendait au village pour annoncer sa découverte, l'objet avait disparu.

L'Institut de géologie prie les personnes susceptibles d'apporter des renseignements utiles concernant cette recherche d'être strictement scientifiques, de ne pas divulguer à qui que ce soit, sous peine d'être poursuivi, son directeur, 23, rue Combalet, à Lille.

Le crime de Wingle

Nous avons relaté hier les circonstances dans lesquelles le nommé Marcu Warteil avait été tué, dans un café de Wingle, son beau-père, M. Edouard Deleplanque, 52 ans, mineur retraité.

Marcu Warteil a été amené vendredi après-midi à la prison de Béthune et écroué. Il sera interrogé aujourd'hui par le juge d'instruction.

La grève métallurgique de Trith-Saint-Léger

Comme le président fait allusion à la question du chômage, M. Deleforter évoque la grève de Trith-Saint-Léger et les représentants des grévistes auprès du président du Conseil général.

Au nom des groupes socialiste et communiste, il donne lecture d'une proposition tendant au vote par l'Assemblée d'un crédit de 1 million qui permettrait d'accorder aux grévistes des allocations équivalentes à celles qui sont accordées aux chômeurs.

M. Demelion, rapporteur de la Commission des finances, déclare que celle-ci n'a pas retenu cette proposition mais demandera à l'Assemblée de voter un subside de 100.000 francs à ajouter au crédit de 500.000 francs pour secours d'extrême urgence. Cette somme permettra d'aider les plus malheureux.

MM. Forest et Dewes défendent la proposition.

M. Salengre s'élève contre la circulaire ministérielle qui empêche d'assimiler les grévistes aux chômeurs pour l'attribution des secours. Il fait valoir que les trois sont unis dans ce conflit et que toutes les municipalités de la région où sévit la grève, de quelque tendance qu'elles soient, soutiennent les grévistes.

M. Mahieu met aux voix les conclusions de la Commission des finances.

Elles sont adoptées par 31 voix contre 26.

M. Deleforter voudrait encore intervenir. M. Mahieu s'y oppose et invite l'Assemblée à passer à l'ordre du jour.

La mort de M. Marchal

Le président reprend alors son allocution d'ouverture et rend un hommage ému à la mémoire de M. Paul Marchal, conseiller de Tourcoing, que ses collègues avaient quitté plein de vie et de santé après une dernière session qui eut lieu le 18 janvier. M. Marchal était le plus attaché à l'exercice de leur mandat.

M. Mahieu félicite ensuite les membres de l'Assemblée qui ont été l'objet de distinctions officielles. M. Decht, chevalier de l'Ordre de Léopold; M. Laroy, médaillé militaire; M. Lacourt, chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi que les fonctionnaires départementaux : M. Grimaud et Mme Veillette, chevaliers de la Légion d'honneur; M. Larillier, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique; M. le docteur Raviart, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le président annonce qu'un certain nombre de lettres ont été déposées. Seuls seront examinés pendant cette session ceux qui se rapportent aux questions qui seront discutées : économie, assistance, chômage. Les autres sont renvoyés à la session de mai.

La grève des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

La Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est n'a pas procédé, depuis 1929, à aucune réduction de salaires. Les réductions pratiquées dans la généralité des industries, les salaires horaires de base étant devenus ainsi anormalement hauts pour les conditions actuelles. La Société s'est donc trouvée dans l'obligation d'opérer, fin 1934, un réajustement de ses salaires; les nouveaux salaires demeurent d'ailleurs élevés.

Si pourtant, certaines quinzièmes peuvent paraître faibles, c'est que la Société n'a pu éviter de procéder aux réductions d'effectifs généralement pratiquées, et dans la proportion qu'auraient commandées les diminutions très considérables de tonnages à fabriquer. Diverses équipes ne peuvent ainsi travailler qu'un nombre d'heures relativement limité. Cette circonstance s'est trouvée aggravée par le fait que, sur la demande des ouvriers eux-mêmes, la Société a consenti à adopter, pour certains travaux, l'organisation à équipes à demi-temps ce qui, pour un même travail, réduit de moitié le montant des quinzièmes.

Pour atténuer autant que possible cette situation difficile, la Société propose de passer la répartition de la répartition de secours de chômage. La répartition faite fin novembre dernier, a été particulièrement élevée et la réduction des salaires s'est trouvée plus que compensée pour les familles les plus touchées par le chômage.

Indépendamment de ces secours, la Société du Nord-Est, comme d'ailleurs les autres industries de la région, distribue chaque semaine des secours matériels pour tous les jours ouvrables, même en cas de maladie, alors qu'elle n'est tenue à le verser, de par la loi, que pour les jours de travail.

Une délégation de grévistes de la métallurgie a sollicité des secours du Conseil général, à la Préfecture

Des délégations de grévistes de Trith-Saint-Léger et de Louvroil-Maubeuge ont été reçues, vendredi matin, à la Préfecture, par des parlementaires et des conseillers généraux.

Après la réunion, qui se tint à huis clos, on apprit que le Comité de grève demandera à l'Assemblée départementale les secours suivants : 1° Obtenir le retrait de la loi sur le chômage; 2° sollicitation du vote, par le Conseil général, d'un crédit d'un million pour venir en aide aux familles des grévistes; 3° demande de retrait des forces de gendarmerie; 4° sollicitation de la loi sur le chômage; 5° secours des grévistes seraient examinés par la Commission des finances du département, avant la séance de l'après-midi du Conseil général.

La session spéciale du Conseil général du Nord

La session extraordinaire du Conseil général du Nord, destinée à l'étude des économies susceptibles d'être réalisées dans l'administration départementale pour alléger le budget, s'est ouverte vendredi, à 17 h. 30.

Aujourd'hui samedi, il y aura deux séances publiques, à 10 h. 30 et à 18 h.

L'aéroplane tombé aux environs de Baval est recherché par l'Institut géologique du Nord

Une enquête a été faite par M. Marlière, professeur de géologie à l'école des mines de Mons (Belgique), sur la chute d'un aéroplane dans la région de Baval, le 26 novembre 1934. Les résultats de cette enquête ont été exposés au cours de la dernière séance de la Société géologique du Nord.

Cette nuit-là, en effet, une violente explosion, accompagnée d'une vive lueur émit les populations de la région de Charleroi à Maubeuge. Plusieurs personnes furent tuées nettement une machine lumineuse décrivant une trajectoire inclinée et prenant la direction de Baval.

Un agriculteur des environs remarqua le lendemain dans une prairie, un trou profond de 40 centimètres environ, au fond duquel était un corps grisâtre d'aéropare sphérique.

Mais pendant qu'il se rendait au village pour annoncer sa découverte, l'objet avait disparu.

L'Institut de géologie prie les personnes susceptibles d'apporter des renseignements utiles concernant cette recherche d'être strictement scientifiques, de ne pas divulguer à qui que ce soit, sous peine d'être poursuivi, son directeur, 23, rue Combalet, à Lille.

Le crime de Wingle

Nous avons relaté hier les circonstances dans lesquelles le nommé Marcu Warteil avait été tué, dans un café de Wingle, son beau-père, M. Edouard Deleplanque, 52 ans, mineur retraité.

Marcu Warteil a été amené vendredi après-midi à la prison de Béthune et écroué. Il sera interrogé aujourd'hui par le juge d'instruction.

La grève métallurgique de Trith-Saint-Léger

Comme le président fait allusion à la question du chômage, M. Deleforter évoque la grève de Trith-Saint-Léger et les représentants des grévistes auprès du président du Conseil général.

Au nom des groupes socialiste et communiste, il donne lecture d'une proposition tendant au vote par l'Assemblée d'un crédit de 1 million qui permettrait d'accorder aux grévistes des allocations équivalentes à celles qui sont accordées aux chômeurs.

M. Demelion, rapporteur de la Commission des finances, déclare que celle-ci n'a pas retenu cette proposition mais demandera à l'Assemblée de voter un subside de 100.000 francs à ajouter au crédit de 500.000 francs pour secours d'extrême urgence. Cette somme permettra d'aider les plus malheureux.

MM. Forest et Dewes défendent la proposition.

M. Salengre s'élève contre la circulaire ministérielle qui empêche d'assimiler les grévistes aux chômeurs pour l'attribution des secours. Il fait valoir que les trois sont unis dans ce conflit et que toutes les municipalités de la région où sévit la grève, de quelque tendance qu'elles soient, soutiennent les grévistes.

M. Mahieu met aux voix les conclusions de la Commission des finances.

Elles sont adoptées par 31 voix contre 26.

M. Deleforter voudrait encore intervenir. M. Mahieu s'y oppose et invite l'Assemblée à passer à l'ordre du jour.

La mort de M. Marchal

Le président reprend alors son allocution d'ouverture et rend un hommage ému à la mémoire de M. Paul Marchal, conseiller de Tourcoing, que ses collègues avaient quitté plein de vie et de santé après une dernière session qui eut lieu le 18 janvier. M. Marchal était le plus attaché à l'exercice de leur mandat.

M. Mahieu félicite ensuite les membres de l'Assemblée qui ont été l'objet de distinctions officielles. M. Decht, chevalier de l'Ordre de Léopold; M. Laroy, médaillé militaire; M. Lacourt, chevalier de l'Ordre de Léopold, ainsi que les fonctionnaires départementaux : M. Grimaud et Mme Veillette, chevaliers de la Légion d'honneur; M. Larillier, chevalier de l'Ordre de la Couronne de Belgique; M. le docteur Raviart, chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le président annonce qu'un certain nombre de lettres ont été déposées. Seuls seront examinés pendant cette session ceux qui se rapportent aux questions qui seront discutées : économie, assistance, chômage. Les autres sont renvoyés à la session de mai.

La grève des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est

La Société des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est n'a pas procédé, depuis 1929, à aucune réduction de salaires. Les réductions pratiquées dans la généralité des industries, les salaires horaires de base étant devenus ainsi anormalement hauts pour les conditions actuelles. La Société s'est donc trouvée dans l'obligation d'opérer, fin 1934, un réajustement de ses salaires; les nouveaux salaires demeurent d'ailleurs élevés.

Si pourtant, certaines quinzièmes peuvent paraître faibles, c'est que la Société n'a pu éviter de procéder aux réductions d'effectifs généralement pratiquées, et dans la proportion qu'auraient commandées les diminutions très considérables de tonnages à fabriquer. Diverses équipes ne peuvent ainsi travailler qu'un nombre d'heures relativement limité. Cette circonstance s'est trouvée aggravée par le fait que, sur la demande des ouvriers eux-mêmes, la Société a consenti à adopter, pour certains travaux, l'organisation à équipes à demi-temps ce qui, pour un même travail, réduit de moitié le montant des quinzièmes.

Pour atténuer autant que possible cette situation difficile, la